



## Oui à la transparence, non à l'ingérence

Le gouvernement de la CAQ a adopté, le 2 avril dernier, la *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail*. Le ministre du Travail a présenté cette nouvelle obligation comme une simple mesure de saine gestion et de transparence financière, mais cette réforme soulève des enjeux plus profonds.

L'affaire insidieuse ne réside pas tant dans les nouvelles exigences comptables que dans l'ingérence directe que cette loi permet désormais dans les activités syndicales elles-mêmes. Sous couvert de transparence, le gouvernement s'arroge le pouvoir de déterminer quelles luttes méritent d'être financées collectivement et lesquelles devraient dépendre de cotisations dites « facultatives ». Pourtant, défendre les droits des membres, contester des lois spéciales ou s'opposer à des décrets imposés par l'État ne constitue pas une activité accessoire dans la mission d'un syndicat : c'est précisément sa raison d'être.

Tout d'abord, une nouvelle exigence verra le jour concernant la vérification des états financiers des organisations de travailleuses et de travailleurs. Avec l'objectif de favoriser la transparence, les syndicats de plus de 50 membres auront maintenant le devoir de faire vérifier leurs états financiers. Voici les seuils applicables :

- Moins de 50 membres : statu quo, il n'y aura pas d'obligation légale;
- 50 à 199 membres : mission d'examen;
- 200 membres et plus : audit produit par un CPA.

Quand on sait qu'une mission d'examen peut coûter environ 5 000\$ et qu'un audit professionnel peut coûter 15 000\$ en

Suite en page 4



## Bilan 2025-2026 : l'émergence d'un tournant en éducation?

Édito du président

Comme c'est le cas tous les ans depuis que je suis à Champlain, cette année a été remplie d'action, d'événements majeurs et de défis. En même temps, s'il y a une caractéristique particulière à travers l'intensité que suscitent les problèmes constamment de plus en plus criants que subit notre milieu, c'est que cette année, j'entrevois l'émergence d'un certain espoir : celui de voir poindre à l'horizon un tournant en éducation au Québec, grâce à l'intérêt croissant que lui portent dorénavant les médias, donc l'opinion publique.

Ceux qui me côtoient le confirmeront, je suis très loin d'être une personne cynique. Il y a toujours chez moi un brin d'optimisme, quoi qu'il arrive. Néanmoins, cette fois s'ajoute à celles où je peux m'appuyer sur une certitude concrète : lorsque l'opinion publique québécoise accorde de l'importance à un dossier, celui-ci a de très fortes chances de devenir une réelle priorité gouvernementale par la force des choses.

Nonobstant mon optimisme, je suis persuadé que 2025-2026 nous servira désormais d'exemple afin de démontrer que rien ne peut être tenu pour acquis en matière de défense des droits au Québec, et que c'est davantage le cas lorsqu'il est question de ce qui protège la classe moyenne. Pensons au droit de grève, qui a été affecté par le PL 89, ou à la démocratie syndicale, malmenée par le PL 3, dont le débat a fait casser énormément de sucre sur le dos des syndicats. Il y a aussi le PL 101 qui a discriminé les travailleuses et les travailleurs de l'éducation et de la santé en leur imposant un régime distinct pour ce qui relève de la santé et de la sécurité au travail. J'ose malgré tout croire que ces changements législatifs

rétrogrades mettront en lumière le fait que l'idéologie propatronale desservie par le gouvernement de la CAQ ne sert en aucun cas les intérêts de la très vaste majorité des Québécoises et des Québécois.

Nous avons vu aussi, cette année, une grande augmentation de la visibilité médiatique accordée aux dossiers hautement préoccupants que sont l'intensification de la violence dans nos écoles, la vétusté inacceptable de nos établissements scolaires et la crise de la main-d'œuvre en éducation. Nous pouvons fièrement nous targuer d'y avoir contribué, notamment avec notre campagne du X mauve qui a connu un immense succès dans les médias locaux et nationaux et qui, dès la première année, a inspiré une motion unanime de l'Assemblée nationale pour demander une enquête sur la question de la violence en milieu scolaire.

Encore une fois, en 2025-2026, les membres de Champlain ont manifesté leur engagement et j'en suis extrêmement fier. Pour pouvoir faire face aux intempéries législatives suscitées par la CAQ, il est essentiel que nous soyons mobilisés et unis. C'est précisément ce que vous avez fait, chers collègues. Vous avez été bien présents aux états généraux en éducation, aux états généraux sur le syndicalisme, ainsi qu'à notre 38<sup>e</sup> congrès, qui s'est tenu au mois de mars. Nous y avons vécu, ensemble, un moment fort où cette détermination dont vous faites preuve s'est fait indubitablement sentir.

Ne lâchons rien!

**Jean-François Guilbault**

Président du Syndicat de Champlain



## Bravo aux lauréats 2026!

Chaque année, nous avons le grand plaisir de remettre les bourses du Fonds Robert-Ferland. Immanquablement, nous sommes émus par l'engagement du personnel que nous rencontrons et des milieux qui sont, sans l'ombre d'un doute, des communautés tissées serrées. Que ce soit en formation professionnelle, à l'éducation des adultes ou en francisation, nous avons découvert des milieux vibrants, où le don de soi est omniprésent.

Cette année, nous avons récompensé cinq lauréats qui se sont démarqués par leur détermination à réussir. Leurs marraines et parrains ont cru en eux et ont appuyé leur candidature. Nous les remercions de tout cœur! Chaque cérémonie a été un moment empreint de fierté: nous avons vu des larmes aux yeux, des sourires abondants et un grand enthousiasme collectif s'est fait sentir. Célébrer la résilience est un immense privilège et un honneur pour les acteurs du monde scolaire.

Eliot, Jean-David, Nathanaël, Oriane et Yesica Viviana, nous tenons à saluer votre engagement indéfectible envers vos études. Votre capacité à surmonter les obstacles et à rester concentrés sur vos objectifs de réussite est admirable. Votre détermination est une source d'inspiration pour tous ceux qui vous entourent. Soyez fiers de ce que vous avez accompli et laissez cette récompense être un rappel constant de votre force intérieure.

Nous tenons également à remercier Caroline Marcil, Stéphanie Poirier et Stéphane Rose pour leur travail au sein du comité et leur lecture attentive de tous les textes permettant de récompenser les élèves gagnants.

Enfin, nous adressons nos remerciements aux directions pour leur collaboration lors de ces événements qui encouragent, année après année, la réussite éducative des élèves.

Encore une fois, félicitations aux lauréats ainsi qu'aux marraines et parrains.

**Sandra Boudreau**  
Coordonnatrice

**Caroline Trudeau**  
Secrétaire-trésorière

## Mouvement ACTES : Une soirée réussie!

Le 28 avril dernier, le comité Mouvement ACTES du Syndicat de Champlain organisait une conférence avec la militante anthropologue, autrice et conteuse Nicole O'Bomsawin, membre de la Première Nation des Abénakis. Plus d'une trentaine de personnes ont été au rendez-vous.

Ce fut une agréable soirée, haute en couleur, lors de laquelle Mme O'Bomsawin nous a transmis avec sensibilité la manière dont les savoirs ancestraux abénakis se perpétuent d'une génération à l'autre, comment les récits s'entrelacent et se transforment au fil du temps. Elle a partagé certains des contes de son grand-père, qui racontaient l'histoire de sa Nation – sa propre histoire – au rythme des saisons, et a présenté des objets ayant été témoins de ce magnifique héritage.

Sa conférence, ponctuée d'anecdotes toutes plus captivantes les unes que les autres, nous invite à nous souvenir et à reconnaître la richesse de cette mémoire vivante.



Nous vous informons que les planificateurs *L'Outil de travail quotidien 2026-2027* seront livrés dans les établissements, **le mardi 2 juin prochain!** Si vous en avez réservé un exemplaire, allez le réclamer à la personne à qui vous l'avez commandé.

Nous l'avons mentionné dans nos publications: par souci pour l'environnement, afin d'éviter le gaspillage, le planificateur a été imprimé en quantité limitée selon les commandes que les établissements nous ont passées au mois de février.

Nous vous rappelons donc qu'il est très important que les exemplaires que vous recevrez dans votre milieu soient distribués aux personnes qui en ont fait la demande, personnel enseignant (pour tous les CSS) et de soutien scolaire (pour le CSSP et le CSSVT), dès leur réception. Parce qu'avec le mouvement de personnel, il sera compliqué de retrouver tous les membres si la distribution est retardée à l'an prochain.

Nous en profitons pour vous rappeler que le planificateur n'engendre aucuns frais pour le Syndicat grâce aux nombreux commanditaires qui s'y affichent. De plus, il nous permet de redonner à des organismes communautaires de la région.



## Objet: Avoir su...

Geneviève en lettre attachée

*La violence conjugale ne s'impose pas d'un coup. Elle s'installe lentement, sournoisement. Le contrôle s'insinue dans la relation, s'infiltré dans les gestes, les paroles, les silences, jusqu'à devenir une normalité. Les manipulations affectives, émotionnelles et psychologiques s'accumulent. Elles finissent par faire partie du quotidien.*

*La relation blesse, mais elle tient. Parce qu'au fond d'elle-même, la femme sait qu'elle est une bonne personne. Et parfois, à travers son conjoint, elle croit encore le sentir. Alors, elle espère devenir « celle » qui fera la différence, celle qu'il aimera pleinement.*

*Après une dispute banale, pour un chandail qu'il n'aimait pas ou pour une course oubliée, elle prend la faute sur elle. La culpabilité s'installe. Elle décline une invitation, évite les conflits, cherche à se racheter. Elle se montre plus douce, plus attentive. Et certains soirs, il redevient charmant. Cela suffit à entretenir l'espoir.*

*Les jours passent, puis les mois. Elle minimise, excuse, absorbe. Elle accepte même de demander la permission pour dépenser son propre argent. Peu à peu, elle ne distingue plus l'inacceptable. Elle doute d'elle-même, se replie, s'isole. Sa détresse devient silencieuse. Elle s'éteint à petit feu.*

*Pourtant, en elle, quelque chose résiste. Une colère, un besoin de vivre, d'être reconnue, libre. Lorsqu'elle s'affirme, la tension monte. La violence, d'abord diffuse, s'intensifie. Elle tente de reprendre le contrôle, envisage de partir. Puis revient, retenue par la peur, la culpabilité, et l'espoir qu'il change. Mais, la spirale se resserre. Le contrôle devient coercitif. L'air manque. Et un soir, la violence franchit un seuil. Elle devient physique. Pour la première fois. Et pour la dernière. Elle est maintenant la huitième.*

Le projet de loi n° 4, déposé le 5 mai dernier à l'Assemblée nationale, constitue une excellente nouvelle pour la lutte contre la violence conjugale faite aux femmes et pour la prévention des féminicides. Il s'agit d'un sujet pour lequel les travaux ministériels devraient progresser rapidement, sur une base transpartisane, en vue d'une adoption d'ici la fin des travaux parlementaires en juin prochain.

La Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives, représente un espoir réel pour améliorer la sécurité des femmes et la protection des victimes de violence conjugale. Si elle est adoptée, elle permettra de vérifier les antécédents de violence conjugale d'un conjoint.

En permettant l'accès aux antécédents criminels de violence d'un partenaire potentiel, cette mesure offrirait aux femmes un pouvoir réel: celui de choisir de ne pas s'engager dans une relation à hauts risques. Rien ne justifie de maintenir les femmes dans l'ignorance de dangers déjà connus du système. Encore aujourd'hui, se protéger de la violence conjugale repose largement sur la capacité des femmes à réagir, à repérer les signes, à partir au bon moment.

Nous accueillons favorablement la « Loi Gabie Renaud », non seulement en raison de son importance pour la protection des victimes de violence conjugale, mais aussi parce qu'elle donnera les moyens d'agir en amont, de prévenir, et parce qu'elle ouvre la voie à la mise en place d'autres moyens concrets pour faire avancer la cause.

À mes filles: soyez fières de la personne extraordinaire que vous êtes. Adoptez une posture de confiance et ne craignez jamais de faire entendre votre voix. Votre valeur est inestimable. Ne laissez jamais personne vous en faire douter.

**Geneviève Bourbeau**

Coordonnatrice



## Économisez grâce à des tarifs d'assurance auto, habitation et entreprise exclusifs



Obtenir une soumission

## Oui à la transparence, non à l'ingérence (la suite)

moyenne, on voit immédiatement le poids financier que cela peut représenter pour une petite organisation de 200 membres.

Cependant, bien que lourd administrativement, ce n'est pas l'objet le plus problématique de cette nouvelle loi puisque sur le fond, nous sommes d'accord à ce que le processus de vérification financière soit plus transparent. Le véritable danger est plutôt la notion de cotisation facultative.

### La cotisation facultative : la démocratie en péril

Dans un système autocratique, qui se trouve à l'opposé d'un système démocratique comme celui du Québec, il n'y a pas de contre-pouvoirs. Les opposants politiques sont réprimés, marginalisés ou contrôlés strictement. Heureusement, nous sommes encore très loin d'un système autoritaire et là n'est pas l'objet de ce texte. Néanmoins, il faut souligner la dérive probable de cette loi avec ses objectifs sournois. Aujourd'hui, le gouvernement pourra s'immiscer dans les affaires des travailleuses et des travailleurs en dictant quelles activités syndicales méritent d'être financées collectivement et lesquelles, nombreuses, devraient dépendre d'une cotisation facultative. Et comme par hasard, les activités visées sont celles qui contestent les décisions de l'État, notamment :

- la contestation d'une loi spéciale;
- la contestation d'un décret imposant des conditions de travail;
- la contestation de dispositions législatives;
- les campagnes publicitaires;
- les mouvements sociaux non conventionnés;
- les fonds dédiés à certaines causes.

Pourtant, l'histoire syndicale démontre clairement que plusieurs avancées majeures n'auraient pas été possibles sans ces mobilisations collectives.

Concrètement, les luttes pour obtenir des milieux de travail sécuritaires n'étaient pas « facultatives ». Sans pression syndicale, plusieurs protections contre les accidents, les violences ou la surcharge de travail n'auraient jamais vu le jour.

Les avancées en matière de congés parentaux et de conciliation travail-famille ne sont pas apparues spontanément. Elles ont

été gagnées grâce à des mobilisations menées par les syndicats.

De plus, les gains en matière d'égalité salariale et de reconnaissance du travail des femmes ont souvent été obtenus à travers des recours juridiques et des campagnes syndicales de longue haleine comme celle qui a présentement cours sur le maintien de l'équité salariale 2025.

Lorsque des gouvernements adoptent des lois spéciales pour mettre fin à des moyens de pression, les contester fait partie intégrante du rapport de force des employés de la fonction publique. Pour nous, il est clair que défendre le droit de grève n'est pas une activité périphérique.

Les luttes pour la rémunération des stages dans les postes à prédominance féminine n'étaient pas considérées comme prioritaires par le gouvernement avant que des [organisations syndicales et étudiantes ne les portent publiquement](#).

S'opposer aux compressions budgétaires ou à la privatisation des services publics dépasse parfois le cadre strict d'une convention collective, mais touche directement les conditions de travail de nos membres et les services à la population.

### Un dangereux précédent

Voilà une panoplie d'exemples pour illustrer à quel point le travail d'un syndicat dépasse le cadre d'une convention collective. Les organisations syndicales sont

des acteurs de la société et des moteurs de changement puisqu'elles offrent au simple citoyen un porte-voix ainsi qu'un rapport de force dans les négociations avec l'État.

Dans son [mémoire](#) présenté en novembre 2025 au ministère du Travail, dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 3, la CSQ indique : « Et l'ironie est que, invoquant l'amélioration du fonctionnement des organisations syndicales couvertes par le Code du travail, le PL 3 va à l'encontre de ce que ce code cherche précisément à empêcher : l'ingérence. L'article 12 est on ne peut plus clair à ce sujet : Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs, ne cherchera d'aucune manière à dominer, entraver ou financer la formation ou les activités d'une association de salariés, ni à y participer. »

Bref, sous prétexte de transparence, le gouvernement crée un précédent inquiétant : celui où l'État peut indirectement affaiblir les moyens d'action des organisations appelées à le contester.

Pour plus de détails, nous vous invitons à lire le document complet sur notre site Internet.

**Gabriel Mailé**

Conseiller aux communications

